

Compte rendu du Conseil Communautaire du 27 mars 2009, à 18h à SAINTE COLOMBE SUR L'HERS

PRESENTS : MRS, MMES, SALVAT Jean-Pierre, ETTORI Yves, LEFEBVRE Daniel, LAFFONT Jacques, GARROS Evelyne, GUILHAMAT Christian, BENEDET Ghislain, TORRES Daniel, BOUDLET Michel, BOUTILLER Christophe, CABANIE Jeannine, CALVET François, PIC Michel, COLOMER Tony, RAMIREZ Isabelle, FONTANEAU Sylvie, BACAVE Serge, PENANDO André, JOULIA Gérard, LEMINEZ Monique, GAUVRIT Jean-Christophe, CANET Yvette, CLERGUE Lucien, BENET Richard, COEFFARD Paul.

Monsieur le Président remercie le maire de Sainte colombe sur l'hers et accueille l'assemblée. Il nomme ensuite monsieur Paul COEFFARD secrétaire de séance, et après avoir lu le compte rendu de la précédente réunion, présente l'ordre du jour.

1) Comptes administratifs 2008 et comptes de gestion du receveur: Communauté de Communes du Chalabrais, Musée du Quercorb, Maison Intercommunale du Tourisme

Monsieur le Président propose de projeter les différents comptes pour une meilleure lisibilité.

Les chiffres du CA 2008 de la CCC correspondent avec ceux du compte de gestion du receveur pour l'année 2008. Ce compte administratif présente au niveau du fonctionnement un excédent de 42 976.76 € et au niveau de l'investissement, un déficit de 166 219.97 €, ce qui représente un déficit global de 123 243.21 € qui correspond notamment à un virement de la DDR (113 000 €) qui devrait intervenir rapidement.

Après débat sur ce compte administratif, Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir voter ce CA ainsi que le compte de gestion du percepteur.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Les chiffres du CA 2008 du Musée correspondent avec ceux du compte de gestion du receveur pour l'année 2008. Ce compte administratif présente au niveau du fonctionnement un excédent de 16 326.50 € et au niveau de l'investissement, un déficit de 2 812.97 €, ce qui représente un excédent global de 13 515.53 €. Après débat sur ce compte administratif, Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir voter ce CA ainsi que le compte de gestion du percepteur.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

Les chiffres du CA 2008 de la Maison Intercommunale du Tourisme correspondent avec ceux du compte de gestion du receveur pour l'année 2008. Ce compte

administratif présente au niveau du fonctionnement un excédent de 4 455.29 €, ce qui représente un excédent global de 4 455.29 €.

Après débat sur ce compte administratif, Monsieur le Vice-Président demande à l'Assemblée de bien vouloir voter ce CA ainsi que le compte de gestion du percepteur.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

2) Budget Social 2009

Monsieur le Président rappelle qu'au mois d'Octobre dernier le conseil communautaire avait voté les propositions budgétaires pour le service d'aide à domicile. Le Conseil Général, dans le cadre d'une procédure contradictoire, a ensuite transmis les siennes.

Monsieur le Président précise donc qu'il faut désormais voter le budget exécutoire 2009 pour ce service, en tenant compte de l'arrêté de tarification fixé par le Conseil Général.

Après projection de ce budget et débat, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir passer au vote.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

3) Adhésion au Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Président indique que la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale « vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixées par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les établissements intercommunaux, les conseils généraux... »

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, le bureau s'est arrêté sur l'offre du CNAS qui est une association 1901 à but non lucratif de portée nationale ayant pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles en proposant un très large éventail de prestations.

Monsieur le Président précise que la cotisation annuelle est fixée à 0.74 % de la masse salariale de l'année n-1. Cependant une cotisation plancher par agent est fixée à 163.19 €. Pour cette 1^{ère} année la cotisation sera équivalente au nombre d'agents inscrits au 1^{er} janvier (57) multipliée par cette cotisation plancher soit donc pour l'année 2009 : 9 301.83 €.

De plus, un délégué doit être désigné au niveau des élus et Monsieur le Président propose Monsieur Paul COEFFARD.

Monsieur le Président demande donc à l'Assemblée de bien vouloir voter concernant cette adhésion et la nomination de Monsieur COEFFARD comme délégué.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

4) Compte rendu du 1^{er} Comité Technique Paritaire

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais a désormais son propre CTP créé par délibération le 23 juillet 2008.

Les élections ayant eu lieu au mois de novembre 2008, la 1^{ère} réunion de ce nouveau CTP s'est déroulée le 25 février dernier. Différents points ont été abordés et des souhaits ont été émis par les représentants du personnel. Monsieur le président propose que les différentes requêtes soient étudiées précisément avant de les soumettre lors de la prochaine assemblée.

5) Syndicat Mixte du Pays Haute Vallée de l'Aude

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Chalabrais est membre de ce syndicat mixte et à ce titre l'Assemblée doit délibérer pour la modification des statuts et notamment de l'article 10 qui permet de passer le bureau de ce syndicat de 10 à 13 membres.

Monsieur le Président demande de bien vouloir voter sur cette modification.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

6) Ouverture de crédits pour l'opération « aménagement de la déchetterie »

Monsieur le Président indique que les crédits ouverts pour la déchetterie ne sont pas suffisants pour terminer de régler les diverses entreprises et il est donc nécessaire d'ouvrir des crédits pour finir de payer ces travaux.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir délibérer concernant l'ouverture de crédits supplémentaires pour un montant de 49 500 € TTC en dépenses et en recettes sur cette opération d'investissement.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

7) Emprunts à réaliser pour la Zone d'Activité Economique

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de faire un emprunt de 63 000 € correspondant au montant des parcelles mises à la vente. Monsieur le Président précise que dès lors que les parcelles se vendront, le prêt sera remboursé.

Monsieur le Président demande donc de bien vouloir délibérer concernant la réalisation de cet emprunt.

VOTE POUR	21
ABSTENTION	4
CONTRE	0

8) Vente de l'Hôtel de France

Monsieur le Président annonce que Mr LIMOUZY a fait la proposition de racheter la part qu'il lui reste à payer et de devenir ainsi propriétaire dès le 1^{er}/05/2009 au lieu d'attendre les 3 ans qu'il lui reste normalement. Après consultation de la Banque ainsi que du Notaire, le montant de cette vente a été arrêté à la somme de 85 000 €. Ce montant ayant été accepté par Mr LIMOUZY, Monsieur le Président demande de bien vouloir voter afin que cette vente puisse avoir lieu.

VOTE POUR A L'UNANIMITE

9) Questions diverses

Madame LEMINEZ nous ayant transmis une question diverse concernant le transfert de la compétence sur les énergies renouvelables, Monsieur le Président précise que la situation étant délicate, le sous-préfet a souhaité demander son avis au Ministère et à ce jour la collectivité est dans l'attente de cet avis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30.